

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date 30.09.2019	Heure 10h58	Numéro 19.337	Département(s) DEAS
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Clarence Chollet

Titre : Stages hors cursus : quel bilan après l'introduction du salaire minimum ?

Contenu :

Le salaire minimum est entré en vigueur dans le canton de Neuchâtel en 2017. Dans le règlement portant sur l'application des dispositions de la loi sur l'emploi et l'assurance-chômage relatives au salaire minimum neuchâtelois (RSalMin), il est clairement indiqué que les stages hors cursus de formation ne peuvent pas être rémunérés en dessous du salaire minimum s'ils sont d'une durée supérieure à trois mois et s'ils n'entrent pas dans un contexte d'intégration professionnelle (lié à des mesures de réinsertion prévues dans les législations fédérales ou cantonales ou par des CCT). Or, deux ans après cette entrée en vigueur, nous savons que certains employeurs neuchâtelois proposent toujours des stages rémunérés en dessous du salaire minimum à des jeunes diplômés, ceci pour des périodes de plus de trois mois.

Cela amène les questions suivantes :

- Quelles mesures ont été mises en place par le Conseil d'État pour informer les employeurs du canton de ces dispositions du RSalMin et pour s'assurer qu'elles soient respectées ?
- Des moyens d'information ont-ils également été déployés pour rendre attentifs les potentiels stagiaires à ces dispositions ?
- Y a-t-il déjà eu des cas de stages trop faiblement rémunérés qui ont été dénoncés dans le canton ?
- Le canton propose-t-il des stages hors cursus de plus de trois mois et, si oui, comment est validé le cahier des charges et comment sont sélectionnés les candidats ?

Souhait d'une réponse écrite : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Clarence Chollet

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Sven Erard	Doris Angst	Cédric Dupraz
Laurent Debrot	Daniel Ziegler	François Konrad
Sera Pantillon		